



Conseil communal Penthaz

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC PREAVIS MUNICIPAL No 02 - 2021

Remise en état du pavillon scolaire de la Léchire
Demande de crédit

La Commission ad hoc chargée de rapporter sur le préavis No 02 – 2021, composée de Mmes Cécile Bra et Carmen Valzino et de MM. Jean Rodriguez, Ali Jaber et Serge Widmann s'est réunie le 10 mai 2021 à la Maison de commune en présence de MM. Dumont et Durussel.

Lors de cette séance, le préavis qui vous est soumis nous a été présenté.

Nous relevons que :

- Alors que les bâtiments de l'ASIVENoge arrivent au maximum de leur capacité d'accueil, un pavillon scolaire est inutilisé à la Léchire. Des travaux sont nécessaires afin de rendre ce pavillon utilisable.
- Le démontage d'une partie du pavillon ayant déjà été financé à hauteur de CHF 29'266.20 en utilisant la compétence municipale, un nouveau crédit de CHF 35'000.-- est nécessaire afin d'effectuer ces travaux de rénovation.
- Le coût total de la remise en état pour un montant de CHF 64'266.20 sera pris en charge par l'ASIVENoge moyennant un loyer annuel de CHF 6'426.60 sur une durée de 10 ans, étant entendu que si le pavillon est utilisé pour une durée inférieure, l'ASIVENoge prendra en charge la différence. Grâce à l'encaissement de ces loyers, cet investissement n'entraînera pas de coûts directs pour notre commune.
- La durée de vie de ce pavillon est estimée à plus de dix ans, ce qui rendrait possible une utilisation ultérieure à d'autres usages, s'il ne devait plus être utile au niveau scolaire.
- Les travaux auront lieu pendant les vacances scolaires et n'auront pas d'impact ni sur la rentrée scolaire ni sur l'utilisation de l'UAPE.

En conclusion, la Commission propose, à l'unanimité, au Conseil communal de Penthaz d'accorder à la Municipalité le crédit d'investissement de CHF 35'000.-- en vue de la remise en état du pavillon scolaire de la Léchire.

Penthaz, le 11 mai 2021

Jean Rodriguez,
Président

Carmen Valzino,
Rapporteuse